

COMPTE RENDU DU CONGRES ANNUEL DE LA SOPHAU

Nice, 2-4 mai 1980

Le congrès annuel de la SOPHAU s'est tenu à Nice du 2 au 4 mai 1980, avec l'ordre du jour suivant :

Vendredi 2 mai :

- 9 h. : au Centre culturel de Cimiez :
1. Problèmes de carrière dans le cadre de la nouvelle réglementation.
 2. Analyse des réponses au questionnaire sur les thèses.
- 14 h. : 3. Problèmes de l'Enseignement secondaire : programme de seconde ; manuels de 6ème ; formation continue.
4. Mise en place du DEUG des instituteurs.
 5. D.E.A. et situation de la recherche.
- 17 h. : Réception offerte par la ville de Nice à la villa des Arènes, à Cimiez.
- Présentation par Mlle D. MOUCHOT des "Fouilles récentes de Cimiez" ; visite des fouilles de Cimiez.

Samedi 3 mai :

- 9 h. : Préhistoire et archéologie régionales
MM. M.-Cl. WEISS et Fr. DE LANFRANCHI, "Recherches pré-historiques récentes en Corse".
H. DE LUMLEY, "Les recherches préhistoriques en Provence".
A. POLLINO, "Les liaisons entre les épaves de la baie de Saint-Raphaël et la production céramique locale".
- 12 h. 30 : Déjeuner offert par l'UER des Lettres et Sciences Humaines à la Faculté des Lettres.
- 14 h. 30 : La Gallia graeca
MM. Ch. GOUDINEAU, "Recherches archéologiques récentes sur la côte provençale et sur la côte d'Azur".
A. NICKELS, "Grecs et indigènes dans la région d'Agde".
Fr. SALVIAT, "Les monnaies de Marseille de la fondation à la conquête romaine".
J. DUCAT et B. COMBET-FARNOUX, "Nice et la mer aux époques grecque et romaine".

20 h. : Dîner offert par l'Université de Nice, à la "Taverne du Château".

Dimanche 4 mai :

8 h. 30 : Départ en car pour Antibes.
Visite du Musée archéologique et du Musée Picasso.

11 h. : Réception offerte par la ville d'Antibes.

12 h. : Déjeuner en commun.

14 h. 30 : Visite des sites préhistoriques de Terra Amata et du Lazaret, présentés par H. de Lumley.

18 h. : Fin du Congrès.

Etaient présents :

Mmes et MM. Beaucamp (Paris I) ; Bertrand (Paris I) ; Bessigneul (Nice) ; Bonneau ; Cabanes (Clermont II) ; Carabia (Limoges) ; Christien (Paris X) ; Combet-Farnoux (Nice) ; Deniaux (Caen) ; Desanges (Nantes) ; Dubreuil (Nice) ; Ducat F. (Nice) ; Ducat J. (Nice) ; Etienne Robert (Bordeaux III) ; Fouchard (Caen) ; Frézouls (Strasbourg) ; Jacques (Reims) ; Jouffroy (CNRS - Strasbourg) ; Laronde (Grenoble) ; Lévy (Strasbourg) ; Martin J.P. (Reims) ; Pavis d'Escurac (Strasbourg) ; Quet (Nantes) ; Rey-Coquais (Dijon) ; Rizakis (Saint-Etienne) ; Roman D. (Montpellier) ; Roman Y. (Saint-Etienne) ; Sadourny (Rouen) ; Saulnier (Paris I) ; Thélamon (Rouen) ; Vidal ; Villard P. (Aix-Marseille I).

M. Gauthier représentait la Société des Médiévistes,

Mlle Fayard la Société des Modernistes,

M. Charlet l'APLAES ;

M. Laronde représentait la Société des Professeurs d'histoire et géographie en l'absence de M. Peyrot, excusé.

M. Barral, pour la Société des Contemporainistes, s'était excusé.

Etaient excusés :

Mmes et MM. Beaujard, Budischovsky, Decret, Eveillard, Fabre, Foucher, Garlan, Gauthier, Greffe, Janvier, Le Gall, Lepelley, M, et P. Lévêque, Mélèze-Modrzejewski, Payrau, Perrin-Henry, Rémy, Rougé, Tranoy, Van Effenterre.

Vendredi 2 mai

La séance est ouverte à 9 h. 15, au Centre culturel de Cimiez. Madame Fernande Ducat accueille les congressistes et explique que la situation difficile dans laquelle se trouve la Faculté des Lettres de Nice depuis le début du mois de mars nous oblige à nous réunir en dehors d'un local universitaire. Elle remercie la Mairie de Nice et le Conseil général des Alpes-Maritimes, ainsi que Mlle D. Mouchot, conservateur du musée de Cimiez, pour l'aide qu'ils lui ont apportée. Elle tient à souligner l'étroite collaboration qui existe ici entre les historiens de l'Antiquité et les préhistoriens, tant niçois que corses.

Le Président Frézouls remercie Mme Ducat et ses hôtes niçois et se félicite de ce que ce congrès, prévu depuis un an, ait pu être organisé à Nice. Il salue les représentants des autres sociétés et transmet les excuses de plusieurs collègues (v. supra).

1° Problèmes de carrière dans le cadre de la nouvelle réglementation :

Ed. Frézouls montre qu'en raison du double processus actuellement en vigueur, mutation ou concours, l'autonomie des Universités se réduit à choisir quelqu'un qui a déjà été choisi antérieurement par une autre Université ou à faire une proposition pour quelqu'un qui n'a pas encore été recruté à ce niveau. Le CSCU décide en dernier ressort, en introduisant des changements par rapport aux propositions faites par les Commissions de spécialistes et les Universités. Si la mobilité n'est pas une mauvaise chose, on ne peut accepter le débauchage des enseignants au profit de certaines Universités. Cela est d'autant plus dangereux si le Ministère ne remplace pas le collègue qui part -comme c'est le cas également lors de départs à la retraite- estimant l'encadrement suffisant. Le Ministère se fonde sur un calcul de l'encadrement moyen pour toute la France : ainsi l'Histoire est considérée encadrée à 94 % sur le plan national, et à l'Université de Strasbourg, par exemple, à 104 %. Or le mode d'application des "normes Garaces" utilisées pour ce calcul paraît varier chaque année. Comme le Ministère ne joue pas cartes sur table, il faut essayer de prévoir les dangers qui nous menacent.

Il semble que si quelqu'un veut avoir des chances, il lui faut être candidat à tous les postes qui se présentent. Le système est très lourd, pour les candidats comme pour le CSCU ; en janvier dernier, la situation a été plus ou moins bien ressentie par les candidats. C'est également un système très lent ; pour les postes publiés en juin, les Commissions de spécialistes et les Universités ne pourront pas se prononcer avant octobre ; les postes ne seront donc pas pourvus au 1er octobre 1980 mais seulement au 1er octobre 1981.

P. Cabanes souligne les difficultés créées par l'application de l'article 27 de la loi d'orientation modifiée par l'amendement Foyer : le service public de l'Enseignement supérieur risque d'être désorganisé si on laisse chacun partir où bon lui semble.

Par ailleurs, les retards dans l'application des promesses du Ministère créent une situation de plus en plus absurde : sur 2 100 transformations d'emplois d'assistant en emplois de maître-assistant qui avaient été prévues, aucune n'a été appliquée. Ces transformations ne pourront pas intervenir maintenant avant fin 1980-1981. Enfin il nous rappelle qu'il nous faut veiller à ce que le taux d'encadrement en histoire ancienne ne soit pas inférieur à celui des autres périodes. Il nous faut lutter pour avoir partout deux postes de cadre A.

Ed. Frézouls fait savoir qu'en raison de l'imminence du premier mouvement, il a demandé une audience à M. Luzi et à M. Béguin pour attirer leur attention sur notre souci de ne pas voir l'histoire ancienne faire les frais du redéploiement. Il demande instamment aux collègues de bien vouloir l'avertir chaque fois qu'un poste est menacé dans une Université. Son attention a déjà été attirée sur la situation à Angers.

M. H. Quet indique qu'à Nantes le poste devenu vacant à la suite du départ de Mme Rebuffat risque de passer à l'histoire moderne, sans remplacement même par un poste de MA ou d'assistant. J. Desanges précise que la situation est complexe. Evoquant l'incident qui a eu lieu au CSCU au sujet de ce poste, il estime que certains nantais ont été leurs propres fossoyeurs. Il espère pouvoir faire changer de point de vue ses collègues nantais des autres périodes. R. Etienne rappelle fermement la notion de "butoir", c'est-à-dire la nécessité d'avoir un poste A en histoire grecque et un en histoire romaine, à condition que l'application de l'amendement Foyer permettant les transferts ne vienne pas désorganiser le système. Il cite des exemples à Bordeaux : dans une autre section, M. Marcadé, parti pour Paris IV, n'a pas été remplacé ; de même un MA d'histoire ancienne parti au CNRS et un cadre A, parti à Pau avec son poste, n'ont pas été remplacés.

Ed. Frézouls cite des exemples à Strasbourg : en archéologie, il n'y a plus de cadre B par suite d'une série de transformations de MA en cadre A.

A. Laronde redoute qu'avec les normes Garaces, le poste de professeur d'histoire romaine, à Grenoble, ne disparaisse quand M. Petit prendra sa retraite.

R. Etienne insiste sur le fait qu'il nous faut réclamer le maintien des deux postes, HG et HR, pour la préparation des concours, en raison de l'alternance des questions.

P. Cabanes montre que les problèmes se posent à deux niveaux : dans certains cas, c'est l'Université qui revendique le poste pour une autre discipline ; d'autre part, le Ministère a des tableaux des taux d'encadrement. Il faut reprendre les calculs avec le service qui s'occupe des normes Garaces, en obtenant qu'on tienne compte du taux d'encadrement par cadre, A et B.

J. Christien évoque le cas des cours assurés pour d'autres UER. A Nanterre, il a fallu ouvrir des U.V. pour qu'il en soit tenu compte dans le calcul des services assurés par l'UER d'histoire.

P. Cabanes et Ed. Frézouls insistent sur la vigilance nécessaire pour que les services assurés hors du département d'histoire soient bien pris en compte.

P. Cabanes fait également remarquer que l'obtention ou le refus des habilitations de 2ème cycle aura des répercussions sur l'emploi et que le système actuel ne permet pas de recruter de jeunes chercheurs, alors que les cadres de la recherche vieillissent. Il faudrait pouvoir obtenir des postes, quitte à les rendre dans vingt ans, quand il y aura des départs en retraite massifs.

R. Etienne pense que pour cela il faut montrer notre capacité à former des équipes dont l'activité débouche sur des travaux collectifs, alors qu'actuellement certaines équipes n'existent que sur le papier. Ed. Frézouls soutient ce point de vue, rappelant que le CNRS n'est pas fait seulement pour que certains fassent leur thèse ; qu'il doit exister des entreprises collectives, la publication de textes historiques pourrait en être une.

J. Christien se demande comment articuler les nécessités de la recherche collective et les problèmes de carrière liés à la thèse.

Ed. Frézouls pense que les obligations de travail collectif pourraient correspondre pour le membre d'un laboratoire de recherches au service d'enseignement d'un assistant, avec la possibilité, pour l'un comme pour l'autre, d'obtenir une année sabbatique pour finir la thèse. Il n'est pas favorable, pour sa part, aux longues carrières au CNRS, sans contrôle.

P. Cabanes rappelle qu'en sciences, les chercheurs ont des comptes à rendre de façon rigoureuse. Il lui paraît souhaitable de prévoir le recrutement de candidats aptes à l'enseignement et à la recherche et ayant la possibilité de circuler à l'étranger. J. Desanges intervient dans le même sens.

Ed. Frézouls suggère un échange de vues avec l'APLAES en ce qui concerne la recherche, puisqu'au CNRS linguistes, philologues, historiens et historiens d'art font partie de la même commission.

M. Charlet, représentant l'APLAES, nous indique que sa Société a des pré-occupations identiques et pense qu'une coopération serait souhaitable, pour la publication de textes historiques par exemple.

Ed. Frézouls propose des contacts au niveau des Bureaux (SOPHAU, APLAES, APAHAU) pour envisager des possibilités de travaux collectifs et éviter que le CNRS ne serve au "casage" de tel ou tel chercheur. Il cite le cas de Strasbourg où l'on travaille sur les Vies sévériennes de l'Histoire Auguste, avec la perspective d'une publication dans la collection G. Budé ! C'est maintenant M. JAL (Latin-Nanterre) qui coordonne les activités en matière de textes latins. Il existe, cependant, chez nos amis philologues une certaine tendance à dissocier systématiquement traduction et commentaire et à ne demander aux historiens qu'un complément. En matière de textes historiques, nous avons quelques raisons de préférer une prise en charge complète - la révision de la traduction étant de toute façon assurée.

J.M. Bertrand intervient dans le même sens, rappelant les publications et traductions de plusieurs livres de Diodore par des historiens (Goukowsky, F. Bizièvre). Pour R. Etienne, il s'agit souvent d'initiatives individuelles, et la coopération avec des philologues est souhaitable. Aussi il considère qu'il est dommage qu'il n'y ait pas une grande entreprise, avec ERA du CNRS, sur l'Histoire Auguste. Cela tient au fait que l'on a peur de la planification en sciences humaines.

J. Christien souligne que seuls les membres du cadre A peuvent créer et diriger de telles entreprises, et déplore la carence actuelle.

Mlle Fayard, représentante des Modernistes, cite néanmoins son propre cas : avant d'avoir achevé sa thèse, elle a lancé un travail collectif. Elle pense que la génération actuelle est plus habituée à travailler en équipe. La thèse française est très importante sur le plan international, mais cela ne peut exclure les travaux collectifs.

Tous ces problèmes sont bien connus de la direction du CNRS, conclut R. Etienne ; les chances de survie en sciences humaines sont faibles, parce que peu nombreux sont ceux qui acceptent de consacrer 50 % de leur temps aux travaux collectifs, alors que c'est souvent 100 % en sciences exactes.

2° Analyse des réponses au questionnaire sur les thèses :

Ed. Frézouls précise qu'il s'agit d'une initiative du Comité Français des Sciences Historiques, sous l'égide de M. Girault, et des quatre Sociétés de spécialistes, à la suite de diverses informations. F. Thélamon rend compte des réponses obtenues. Sur 180 questionnaires envoyés, elle a reçu 59 réponses dont 33 du cadre A, 26 du cadre B, presque toujours accompagnées de remarques complémentaires (en annexe, le tableau détaillé des réponses).

En réponse à la première question, une large majorité (79 %) se prononce pour le maintien de la thèse d'Etat, plus forte toutefois dans le cadre A (87 %) que dans le cadre B (69 %). La raison invoquée est le souci de garder à la recherche historique française sa qualité scientifique et son renom international. Mais de nombreux collègues souhaitent que la thèse d'Etat ait des "limites raisonnables" (volume, temps de préparation) et qu'on use davantage de la possibilité de soutenance sur dossier, pour tenir compte de toute l'activité scientifique du candidat, notamment dans le cadre de travaux collectifs.

Une large majorité (80 %) se dégage également pour le maintien de la thèse de IIIe cycle, à condition qu'elle ne soit pas obligatoire avant la thèse d'Etat, car elle peut être utile pour les non-agrégés, et même pour tous, en permettant de faire la preuve de la maîtrise d'une science auxiliaire. Certains, la considérant comme inutile avant la thèse d'Etat, proposent de la supprimer, suggérant de renforcer la maîtrise, rendue de nouveau obligatoire avant l'agrégation. On propose également le retour au doctorat d'Université pour les recherches locales, les étrangers, les personnes qui veulent faire une recherche sans considération de carrière. En tout cas, l'allongement des délais pour la préparation de la thèse de IIIe cycle est largement souhaité (82 %) ; on propose en moyenne 4 à 5 ans.

Pour les deux thèses, on insiste sur le fait que les problèmes de délais et de volume sont très variables selon les sujets, qu'il faut tenir compte également des tâches pédagogiques et administratives des assistants et MA (très variables d'une Université à l'autre ; souvent très lourdes dans certaines Universités de province), des conditions de travail des enseignants du Secondaire qui préparent des thèses de IIIe cycle.

On repousse, dans une proportion de 84 % (mais 96 % dans le cadre A et seulement 65 % dans le cadre B) l'éventualité d'un nouveau doctorat, du type du Ph.D. américain. A l'usage, beaucoup ont remarqué que les Ph. D. ne sont pas supérieurs à nos bonnes thèses de IIIe cycle, et craignent une mesure de caractère économique aux dépens de la qualité de la recherche. Certains verraient néanmoins là une solution acceptable, en raison de la lourdeur de la thèse d'Etat.

L'hypothèse d'une agrégation de l'enseignement supérieur est repoussée par 86 % des réponses. Une minorité de "oui" est accompagnée de conditions : sauvegarder l'autonomie des Universités ; pour recruter les MA quand le sort des assistants actuels sera réglé ; comme alternative à l'agrégation de l'enseignement secondaire pour recruter les assistants. Les réponses "non" sont accompagnées des commentaires suivants : ce mode de recrutement pratiqué en droit ou en médecine n'est pas approprié à notre discipline ; ce procédé serait intellectuellement stérilisant ; il couperait les professeurs ainsi recrutés des chercheurs spécialisés ; il favoriserait abusivement la mobilité aux dépens de l'autonomie des Universités ainsi que la mise en place autoritaire de la "carte universitaire".

Notons enfin deux souhaits souvent formulés : le rétablissement des listes d'aptitude ; qu'il n'y ait pas de changement de la "règle du jeu" pour ceux qui sont en cours de carrière, en particulier pour ceux qui sont en train de préparer leur thèse d'Etat.

Ed. Frézouls rappelle que selon certaines informations, la dépréciation des thèses de IIIe cycle viendrait du Ministre lui-même, qui aurait conseillé à certains pays étrangers de ne pas donner d'équivalence pour la thèse de IIIe cycle.

Ed. Lévy fait remarquer que la longueur et la durée de préparation des thèses dépendent aussi du niveau initial de celui qui se lance dans ce travail. Il souhaite aussi que la thèse de IIIe cycle soit prise en compte dans la carrière des enseignants du Secondaire.

P. Cabanes souligne que ce problème des thèses ne concerne pas seulement les enseignants français. C'est le problème du rayonnement des Universités françaises auprès des étudiants étrangers qui est en cause. Il faudrait obtenir l'équivalence entre la thèse de IIIe cycle et le Ph. D. ou délivrer un diplôme de fin d'études dans un délai de 4-5 ans. Pour les étudiants étrangers la thèse d'Etat est trop longue mais on risquerait un appauvrissement de l'école historique française si elle était supprimée. Quant aux doctorats d'Université, ils ont souvent été des certificats de complaisance, de même que certaines thèses de IIIe cycle, quand il s'agissait d'étudiants étrangers.

3° Les problèmes de l'enseignement secondaire :

a) Le programme de seconde :

Ed. Frézouls rappelle les contacts qu'il a eu par lettre ou par téléphone avec M. l'Inspecteur général Genet ; il a fait valoir que l'Antiquité et le Moyen-Age risquaient d'être laminés dans le projet. Il semble que la place faite à ces périodes dans le programme final soit un peu meilleure. En tout cas, l'introduction d'H.A. dans le programme de Seconde pose le problème du recyclage des enseignants.

b) Manuels de 6ème :

F. Thélamon rend compte des contacts qui ont eu lieu entre une Commission représentant la SOPHAU (composée de Cl. Lepelley, N. Moine et elle-même) et la Commission pédagogique de l'Association des professeurs d'histoire et géographie. Elle rappelle que c'est à la rentrée 1981 que les manuels de 6ème doivent être rachetés pour quatre ans et que les deux associations sont d'accord pour réclamer qu'il ne s'agisse ni d'un écoulement des stocks des éditeurs, ni d'une réimpression. Cependant plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'hiver et la position des commissions a évolué à la suite des propos du Ministre de l'E.N., repris par l'Inspecteur général Genet, lors de plusieurs réunions sur l'histoire, en mars dernier. Le Ministre a envisagé de faire un bilan, et éventuellement de remettre en cause le programme Haby, lorsque le cycle sera terminé, soit en juin 1981. Dans cette hypothèse, il a paru préférable de lier la refonte des manuels à une modification du programme, en demandant que les manuels actuels soient maintenus un an de plus, car il est certain que s'ils sont rachetés en octobre 1981, ils le seront pour quatre ans, ce qui empêchera toute modification du programme pendant ce laps de temps. L'objectif est donc actuellement d'obtenir le changement du programme et nécessairement la refonte des manuels pour octobre 1982. Néanmoins, dans l'hypothèse où les manuels devraient quand même être rachetés en octobre 1981, nous avons réclamé qu'ils soient amendés en tenant compte des critiques déjà émises par plusieurs de nos collègues ; nous avons également fait valoir que les manuels actuels étaient très en deçà du programme lui-même, dont on pouvait tirer un bien meilleur parti.

A. Laronde qui représente aussi l'APHG, intervient dans le même sens, évoquant la campagne spectaculaire qui a eu lieu cet hiver pour la défense de l'histoire, mais craignant qu'elle ne retombe rapidement.

P. Cabanes souligne le rôle actif de l'APHG.

La discussion s'engage sur les programmes, les manuels, la qualification des enseignants : A. Laronde rappelle que ce sont les expériences pédagogiques de l'IPN qui ont conduit à imposer l'histoire thématique (cf. en particulier la place faite au thème de l'agriculture) ; Ed. Lévy souligne la nécessité de connaître l'histoire traditionnelle ; Ed. Frézouls indique que, d'après le Ministère de l'EN lui-même, 25 % des élèves de 6ème ne savent pas lire couramment et 65 % des enseignants d'histoire n'ont pas de qualification en histoire.

A. Laronde pense qu'en fait on n'a pas fait un choix entre histoire événementielle et histoire thématique, mais qu'on a voulu donner un substrat à un second cycle orienté vers l'économie et les sciences sociales.

Finalement, l'assemblée donne son accord sur les points suivants :

- 1) La SOPHAU s'associe à la position de l'APHG pour demander que les programmes soient revus ;
- 2) la SOPHAU demande à être consultée pour l'établissement d'un nouveau programme de 6ème ;
- 3) la SOPHAU demande que lors de la refonte des manuels de 6ème, les maquettes soient soumises à une commission de relecture.

En conséquence, on convient de constituer une Commission des programmes (où s'inscrivent en séance Ed. Frézouls et A. Laronde) et une Commission pour la relecture des manuels (où s'inscrivent Robert Etienne, Roland Etienne, H. Jouffroy, F. Jacques, F. Thélamon). Il est instamment fait appel aux collègues absents pour qu'ils participent au travail de ces commissions.

c) Formation continue :

Ed. Frézouls souligne qu'il s'agit d'un problème crucial puisque certains enseignants, en nombre important, n'ont pas de formation de base.

P. Cabanes explique qu'à Clermont, l'IPR dispose de crédits pour rembourser les déplacements, non pour rémunérer les enseignants, et qu'il n'est pas question de décharge.

F. Thélamon évoque le cas de Rouen où l'IPR, après avoir tenté de traiter individuellement avec certains collègues, a finalement traité avec le directeur de l'Institut d'histoire et a promis que les prestations seraient rémunérées, après avoir tenté d'obtenir qu'elles soient bénévoles. Trois conférences ont été organisées en mai, d'autres le seront l'an prochain, l'IPR accordera des autorisations d'absence pour permettre à des professeurs de collège de venir suivre des U.V. de DEUG ou de Licence à l'Université d'autres jours que le mercredi, avec remboursement des frais de déplacement et possibilité d'hébergement à l'E.N.

Ed. Frézouls pense qu'il faut obtenir l'intégration des activités de formation continue à nos services.

R. Etienne indique qu'à Bordeaux, l'IPR a traité avec le directeur de l'UER pour la mise sur pied d'une journée de recyclage en histoire et une en géographie (le mercredi) ; 56 volontaires de la Gironde y ont participé.

Ed. Frézouls estime que le recyclage devrait être une obligation moyennant une décharge de service.

A. Laronde pense qu'actuellement les Universités peuvent faire quelque chose localement et que les IPR disposent de certains crédits mais qu'il faudrait obtenir des mesures d'ensemble par accord entre les deux Ministères.

d) DEUG des instituteurs :

R. Etienne nous dit qu'il a refusé de participer à une prestation de service où nous ne sommes maîtres de rien.

Ed. Frézouls demande qu'on lui fasse savoir s'il y a des cas où c'est une autre Université que celle où il y a la section d'histoire qui a été sollicitée ; s'il y a des cas où les programmes d'histoire ont été définis sans consultation des historiens.

Il ressort que selon les endroits, la participation demandée est variable : parfois il s'agit seulement de participer à l'UF optionnelle ; parfois l'UF de base obligatoire "Environnement" comporte de l'histoire (Reims, Clermont, Caen mais ce n'est pas le cas à Strasbourg, ni à Rouen). R. Etienne pense que nous devrions réclamer que l'histoire soit obligatoire dans la formation des instituteurs. Ed. Frézouls se montre plus réticent, car il ne s'agit pas de PEGC.

J. Christien se demande comment ces prestations seront rémunérées ; si elles pourront entrer dans les services.

Plusieurs collègues soulèvent les problèmes de déplacement posés par l'existence de plusieurs EN par région.

P. Cabanes rappelle le niveau très disparate des élèves-instituteurs dont certains sont titulaires d'un DEUG ou même d'une Licence.

J.M. Bertrand indique aussi que les effectifs des promotions sont très variables (à Melun de 15 à 153 !).

P. Cabanes insiste pour que nous essayons d'obtenir que l'UF de base "environnement" soit axée sur l'histoire et la géographie.

4° Problèmes des DEA

P. Cabanes et Ed. Frézouls résument la situation : actuellement des navettes sont en cours. Certaines propositions de DEA ont été acceptées sans difficulté, d'autres rejetées, d'autres sont en navette. Quand il n'y a pas navette, on ne peut préjuger de l'acceptation ou du refus. Si on lui fournit les informations, le Bureau se déclare prêt à faire un répertoire des DEA.

La séance est levée à 16 h. 45.

A N N E X E

Analyse des réponses au questionnaire sur la thèse

		Ensemble				Cadre A				Cadre B			
Réponses.....		59 (dont 2 refus)				33 (dont 1 refus)				26 (dont 1 refus)			
		oui	non	%	%	oui	non	%	%	oui	non	%	%
Question I	1	43	11	79	21	27	4	87	13	16	7	69	31
	2	12	44	21	79	7	24	23	77	5	20	20	80
	3	52	3	94	6	28	2	93	7	24	1	98	2
Question II	1	39	10	80	20	25	5	83	17	14	5	74	26
	2	17	24	42	58	11	16	44	56	6	8	42	58
	3	37	8	82	18	22	5	81	19	15	3	84	16
	4	28 réponses de 0 à 10 ans (Mne 4,6)				17 réponses de 0 à 10 ans (Mne 4,8)				11 réponses de 0 à 5 ans (Mne 4,4)			
Question III	1	8	42	16	84	1	29	4	96	7	13	35	65
	2	1	42	2	98	1	22	5	95	0	20	0	100
	3	9	30	23	77	0	22	0	100	9	8	52	48
	4	21	21	50	50	11	13	46	54	10	8	56	44
	5	21	19	53	47	12	11	52	48	9	8	53	47
	6	22	15	59	41	10	12	45	55	12	3	80	20
	7	28	16	64	36	16	10	61	29	12	6	68	32
	8	16	24	40	60	6	15	28	72	10	9	52	48
Question IV	1	7	44	14	86	4	25	13	87	3	19	14	86
	2	4	37	23	77	1	23	5	95	3	14	18	82
	3	6	34	15	85	3	21	13	87	3	13	19	81
	4	3	38	7	93	0	23	0	100	3	15	17	83

- Réponse 'non' en III,1 présumée : : : :
valable pour 7 : 5 : : 2 :
l'ensemble de III mais non comptabilisée à partir de III,2 : : : :
: : : :
: : : :
- Réponse 'non' en IV,1 : : : :
présumée valable pour 12 : 6 : : 6 :
l'ensemble de IV mais non comptabilisée à partir de IV,2 : : : :

N.B. Les % ont été établis par rapport aux réponses exprimées à chaque question.
Il convient de tenir compte de la forte proportion de 'non-réponse' à certaines questions.